



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

questions écrites

Question écrite n° 73317

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida attire l'attention de M. le ministre délégué aux relations avec le Parlement sur le fait que sept questions qu'il a posées au cours de l'année 2003 et onze au cours de l'année 2004 sont restées lettres mortes. Par ailleurs six questions adressées au Gouvernement au cours du premier trimestre 2005 n'ont toujours pas obtenu de réponse. Or, les questions écrites sont un outil indispensable dans le dialogue avec les ministères, elles portent généralement sur des sujets fondamentaux, tant pour nos concitoyens, que pour les collectivités territoriales, les réponses apportées contribuent donc à une certaine compréhension de la politique pratiquée. Il tient d'ailleurs à lui rappeler que le règlement de l'Assemblée nationale stipule que « les réponses des ministres doivent être publiées dans le mois suivant la publication des questions. Ce délai ne comporte aucune interruption. Dans ce délai, les ministres ont toutefois la faculté, soit de déclarer par écrit que l'intérêt public ne leur permet pas de répondre, soit, à titre exceptionnel, de demander, pour rassembler les éléments de leur réponse, un délai supplémentaire qui ne peut excéder un mois ». En conséquence, il lui demande de lui expliquer le motif des ces retards aussi importants, préjudiciables à la mission de contrôle de l'activité gouvernementale du député. En tout état de cause, il le prie de bien vouloir rappeler aux ministères l'intérêt et l'importance de réponses dans les délais réglementaires.

Texte de la réponse

Le ministre délégué aux relations avec le Parlement auprès du Premier ministre a l'honneur de faire connaître à l'honorable parlementaire que la situation qu'il constate, pour ne pas être nouvelle, n'est pas pour autant satisfaisante. C'est la très forte augmentation du nombre de questions écrites posées par les députés et les sénateurs et le soin apporté à leur traitement par les différents départements ministériels qui expliquent, pour l'essentiel, le délai, parfois particulièrement long, des réponses ministérielles. Afin de supprimer les dysfonctionnements évoqués par l'honorable parlementaire, le Gouvernement a lancé un projet de dématérialisation des questions écrites destiné à assurer une gestion électronique des questions parlementaires et des réponses ministérielles. Ce projet permettra un meilleur suivi des questions écrites, accélérera les réponses ministérielles et renforcera l'efficacité du contrôle parlementaire. Dans l'attente de la mise en oeuvre effective de ce projet, le ministre délégué aux relations avec le Parlement auprès du Premier ministre fait connaître à l'honorable parlementaire qu'il a récemment appelé l'attention de ses collègues sur le souhait légitime des parlementaires d'obtenir une réponse rapide aux questions écrites. Celles-ci sont un instrument d'information, de contrôle parlementaire et surtout de dialogue auquel le Gouvernement attache une grande importance.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Kucheida](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73317

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : relations avec le Parlement

Ministère attributaire : relations avec le Parlement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 septembre 2005, page 8490

Réponse publiée le : 13 décembre 2005, page 11618